



Nancy, le 12 juillet 2022

Monsieur le Directeur Régional de Pôle emploi Grand Est,

Notre syndicat, comme d'autres, tire le signal d'alarme depuis plusieurs années au sujet de la souffrance au travail exprimée par les agents et confirmée par de nombreux indicateurs.

Une déclaration signée par la totalité des organisations syndicales a été lu en CSEC le 9 décembre 2021, et la grève nationale Pôle emploi du 1^{er} février 2022, très suivie, portait des revendications fortes en matière de conditions de travail.

A des degrés divers, tous les personnels sont concernés. Cependant les remontées du terrain et les témoignages recueillis lors des rencontres avec les salariés indiquent que les personnels affectés au CEJ (voir notre courrier d'alerte du mois d'avril, auquel vous n'avez pas répondu...) et à la GDD se trouvent aujourd'hui dans une détresse particulière dans la plupart des agences.

Les conditions de travail des collègues GDD ont été lourdement impactées ces dernières années par des décisions aux effets dévastateurs :

*L'accord GPEC signé en 2016 par CFDT/CFTC/CGC, et sur lequel le droit d'opposition souhaité par la CGT et FO n'a pu aboutir faute du soutien d'autres syndicats, a conduit à un véritable plan social interne pour l'activité GDD : classement du métier GDD comme métier en « décroissance », primes incitant les agents GDD et bi-compétents à renoncer à leur métier, « Trajectoire GDD » avec baisse drastique des effectifs GDD et des agents bi-compétents...

*Depuis l'étatisation de l'assurance chômage, les règles d'indemnisation chômage se complexifient et se durcissent réforme après réforme, avec des effets désastreux pour les usagers : le mécontentement et les réclamations explosent à tel point que le médiateur de Pôle emploi s'en est ému ; les recours au médiateur, légitimes, génèrent du travail supplémentaire pour les collègues GDD.

*La mise en place du Conseiller Référent Indemnisation (CRI) ajoute un stress et une charge supplémentaire : accueil physique remis en cause, augmentation des plages contraintes, multiplication des attentes, pression accrue sur les objectifs à atteindre, augmentation des entretiens de suivi avec les ELD, isolement des agents, transfert de responsabilité de l'établissement vers la responsabilité individuelle nominative des agents GDD.

Aujourd'hui l'erreur d'appréciation de l'établissement et des organisations syndicales signataires du funeste accord GPEC de 2016 est partiellement reconnue au travers un discours visant à prioriser la GDD reconnue comme essentielle.

Mais le mal est fait.

Dans la plupart des agences, les agents GDD rencontrés expriment leur mal-être et leur souffrance au travail : stress, perte de sens, tensions dans les collectifs, démotivation, charge de travail devenue intenable, épuisement professionnel, travail en flux tendu ne permettant plus de pallier aux absences inopinées ou de faire face aux périodes de congés, recours aux heures supplémentaires, travail sur d'autres sites pour pallier aux absences...

Ce constat alarmant objective la réalisation des risques psychosociaux dont l'établissement avait pourtant été alerté dès 2017 par les élus CGT (Déclaration CHSCT du 14 décembre 2017), l'expertise CHSCT « Trajectoire GDD » réalisée par SECAFI sur initiative de la CGT (20 mars 2017), et le diagnostic ELEAS sur les RPS et la QVT (Décembre 2017).

La réalisation de ces risques psychosociaux questionne les programmes annuels de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail à Pôle emploi Grand Est, dont les contenus ne correspondent visiblement pas aux besoins de santé et de sécurité des salariés.

La CGT Pôle emploi Grand Est souhaite connaître les mesures que vous envisagez afin de vous acquitter de votre obligation légale de prendre toutes les mesures nécessaires pour améliorer les conditions de travail ainsi que la santé physique et mentale de ses salariés.

Dans l'attente de vous lire, recevez, Monsieur le Directeur Régional de Pôle emploi Grand Est, nos respectueuses salutations.

Renaud WAX,

Secrétaire général CGT Pôle emploi Grand Est,
Responsable de section syndicale
Syndicat.cgt.grandest@pole-emploi.fr